

**MAIRIE DE
BOUSSENS - 31360
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Date de convocation</u> 14 avril 2026
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> : 15 Présents : 15 Absents : 0 Procurations : 0 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération du Conseil Municipal D.C.M N° 5-7 Objet : Election du délégué au Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement

L'an deux mille vingt-six et le vingt trois avril à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur ROQUEBERT Joël, Maire.**

Présents : Monsieur ROQUEBERT Joël, Madame GÉRARD Sylvie, Monsieur RAMEAU Roger, Madame SOURROUBILLE Françoise, Monsieur LIVOTI Antoine, Madame DALLA-ZANNA Rosanna, Madame GRANGE Martine, Monsieur CELLIER Jérôme, Madame JIN Alice, Monsieur DESHONS Frédéric, Madame DESSENS Cécile, Monsieur RAUFAST Mathieu, Madame SANDY Liliane, Monsieur MORELLO Damien, Monsieur EYCHENNE Quentin.

Formant la majorité des membres en exercice

Madame GRANGE Martine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les assemblées municipales nouvellement élues doivent procéder à l'élection des nouveaux délégués aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont elles font partie.

Pour le Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement, les statuts prévoient que chaque commune sera représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après avoir procédé au vote, les délégués suivants ont été élus à la majorité absolue :

- Délégué titulaire : **Monsieur RAMEAU Roger**
- Délégué suppléant : **Madame GRANGE Martine**

Boussens, le 24 avril 2026

Le Maire,

Joël ROQUEBERT



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.